

VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE DES PERSONNES HANDICAPEES

QUESTION DE L'ASSISTANCE SEXUELLE

La loi française du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a instauré **la notion de compensation des conséquences du handicap** :

Art. 11 : « La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge, ou son mode de vie. »

Si la sexualité n'est pas mentionnée de façon explicite, c'est sur cette notion de compensation que certaines associations de personnes touchées par un handicap revendiquent une réglementation complémentaire et adaptée concernant les fréquentes carences de leur vie affective et sexuelle. Certaines d'entre elles souhaitent que l'état légifère et permette la mise en place de services d'accompagnement sexuel.

Le statut d'assistant sexuel est reconnu aux Etats-Unis et légalisé dans quelques pays européens : l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark et la Suisse. C'est en Suisse que le statut est le plus encadré. En 2008, l'association Sexualité et handicaps pluriels (SEHP) lance la première formation francophone en assistance sexuelle.

L'ASSISTANCE SEXUELLE EN SUISSE

En Suisse, il existerait une vingtaine d'assistants sexuels, la moitié d'entre eux étant des hommes. Leurs services vont du massage et des caresses jusqu'au rapport sexuel pénétratif, pour une minorité d'entre eux. Les assistants sexuels accompagnent également des couples en situation de handicap moteur, qui peuvent avoir besoin d'une aide physique pour avoir des relations sexuelles. De la même façon, ils enseignent la masturbation à des personnes en situation de handicap mental afin que celles-ci ne se blessent pas. Des prestations de type homosexuel existent également en Suisse alémanique. La loi suisse considère les assistants sexuels comme des personnes prostituées, à l'exception du canton de Genève, qui a récemment modifié sa loi sur la prostitution afin d'en exclure les assistants sexuels. Une condition a été posée au recrutement des assistants sexuels en Suisse. Ils doivent tous exercer une autre activité professionnelle afin de ne pas dépendre financièrement de l'assistance sexuelle. De fait, la majorité d'entre eux exerce une profession en relation avec le corps (masseurs, kinésithérapeutes, infirmiers...), tandis que les autres sont musicien, traducteur, psychothérapeute ou secrétaire. Un quart des assistants sexuels recrutés exerçaient la prostitution. Les tarifs varient de 115 euros à 150 euros, pour une prestation d'environ deux heures.

Source : Audition de Mme Lucie Nayak, doctorante en sociologie, du 14 décembre 2010–Extrait du rapport d'information sur la prostitution–avril 2011

En France ce statut n'existe pas et la mise en place de ce service soulève des questions juridiques car il nécessiterait **la modification du code pénal**.

Différents points de vue des organismes institutionnels

Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) dans son rapport de 2010, préconise la création d'un service d'assistance sexuelle, car il répond à la notion de droit de compensation due au handicap. Le rapport mentionne « on entend par service d'accompagnement sexuel, le service d'information, de mise en relation, d'aide à la formulation de la demande de la personne en situation de handicap avec l'assistant(e) sexuel(le). L'assistant(e) sexuel(le) est la personne qui délivre la prestation à caractère sexuel à une personne handicapée contre rémunération ».

Le CNCPH mène une réflexion sur la nécessité d'organiser ces prestations dans **un cadre défini**, « un encadrement permettra que l'activité ne s'effectue pas dans un contexte d'isolement professionnel dans l'intérêt du bénéficiaire tout autant que dans l'intérêt de l'assistant(e). Ce cadre est nécessaire à la garantie d'une déontologie de l'accompagnement et de l'assistance sexuels pour préciser la demande et pour s'assurer de la réalité d'un consentement de la personne si la nature de son handicap en rend la recherche nécessaire ».

Le CNCPH considère comme indispensable la création d'une commission nationale qui aurait pour mission la délivrance d'un agrément pour exercer ce service en respectant des règles précises.

[Rapport 2010 du Conseil national consultatif des personnes handicapées](#)

Extrait : Chapitre 8 - Vie affective sexualité et parentalité du rapport qui traite de l'assistance sexuelle

Dans son rapport d'information sur la prostitution en France (avril 2011) au chapitre « La question de l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap » l'assemblée nationale considère qu'il n'existe pas d'un point de vue juridique de droit à la sexualité. « En effet, pour qu'il soit effectif, le titulaire d'un droit doit pouvoir le faire valoir par le biais d'une procédure auprès d'une personne qui est débiteur de ce droit. Ainsi, la reconnaissance d'un droit à une vie sexuelle impliquerait **la création d'une procédure pour faire respecter ce droit et la désignation d'un débiteur de ce droit**, qui serait certainement l'État. De la sorte, il reviendrait à la puissance publique d'organiser et d'encourager le développement de l'assistance sexuelle à destination de toutes les personnes qui revendiquent ce droit. En cas de défaut de l'initiative privée, si l'on poussait le raisonnement jusqu'à son terme, devrait être créé un service public en la matière. De surcroît, on voit mal pourquoi ce droit serait limité aux seules personnes en situation de handicap et à certaines d'entre elles en particulier ».

Le rapport est contre la mise en place d'un service d'assistance sexuelle contre rémunération qui porterait atteinte au principe de non marchandisation du corps humain, mais se montre favorable à l'existence de service dans un cadre bénévole. Il reconnaît l'importance de la promotion de l'éducation affective et sexuelle des personnes handicapées dans les institutions.

Rapport d'information sur la prostitution en France - avril 2011 - proposé et déposé par M. Guy Geoffroy, député

Extrait – Chapitre 2 – La question de l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap (p. 282-287)

Le 12 mars 2013 le **Comité consultatif national d'éthique (CCNE)** qui avait été été saisi par Madame Roselyne Bachelot, alors ministre des solidarités et de la cohésion sociale, a rendu un avis défavorable sur la question des assistants sexuels.

Début mars 2013, le débat a été relancé par la sortie du film « the sessions » de Ben Lewin qui relate l'histoire vraie d'une assistante sexuelle américaine qui a aidé un handicapé de 38 ans dans la découverte de son corps.

Récemment, Jérôme Guedj, président du conseil général du département de l'Essonne a proposé d'engager une réflexion « sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap ». Le conseil général souhaite « réfléchir à un cadre éthique et juridique pour cette mission » et non d'instaurer « un service public de prostitués ».

La vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap a longtemps été taboue, et peu prise en compte par les politiques sanitaires et sociales. En France la question divise et reste difficile à aborder car elle relève autant du droit que de la morale. En tout état de cause l'assistance sexuelle est une pratique qui doit être encadrée dans le souci du respect du patient, de ses droits mais aussi pour définir un cadre déontologique et les exigences éthiques qui doivent l'accompagner.

Si cette question de droit interroge d'emblée la compétence du législateur, elle n'en reste pas moins soumise à l'opinion publique.

BIBLIOGRAPHIE EN LIEN AVEC LA THEMATIQUE

OUVRAGES

Barillet-Lepley M., Sexualité et handicap : Le paradoxe des modèles. Paris : L'Harmattan, 2001. (ouvrage disponible au centre de documentation)

Ciccione A., Korff-Sausse S., Missonnier S., Salbreux R., Scelles R., Handicap, identité sexuée et vie sexuelle. Toulouse : Erès, 2010. (ouvrage disponible au centre de documentation)

Ciccione A., Korff-Sausse S., Missonnier S., Salbreux R., Scelles R., La vie psychique des personnes handicapées. Toulouse : Erès, 2009. (ouvrage disponible au centre de documentation)

Mercier M., Gascon H., Bazier G., Vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes déficientes mentales. Namur : Presse Universitaires de Namur, 2006. (ouvrage disponible au centre de documentation)

Vaginay D., Comprendre la sexualité. Lyon : Chronique sociale, 2006. (ouvrage disponible au centre de documentation)

Collectif, Comment répondre aux besoins des délinquants sexuels ayant un retard de développement (guide). Canada : Ministère de la Santé, 1998.

www.hc-sc.gc.ca/nc-cn

ARTICLES

Travail autour de l'éducation à la sexualité – IME Léon Doutard à Montaudin (Pays de la Loire) – **Trémintin Jacques**

Dossier

Lien social – n°1005 – 10 février 2011 – pp. 10-16

Prendre en considération la sexualité des personnes handicapées mentales –

Goin Eric

Lien social – n°1005 – 10 février 2011 – pp. 18-19

(revue disponible au centre de documentation)

Handicap et sexualité : entre interdit et accompagnement

Dossier

Collectif

Les cahiers de l'actif – n° 268/269 – pp.5-124

Sexualité, handicap mental et société

Vaginay Denis

Le carnet psy - 2001/9 - n° 158 – pp. 49-51

(article disponible au centre de documentation)

L'accompagnement dans la vie affective et sexuelle des personnes handicapées mentales accueillies en établissements en région Centre

Binet Clotilde, Dupont Pierre

O.R.S. Centre (Observation Régionale de la santé)/ C.R.E.I. Centre -

(article disponible au centre de documentation)

Vie affective et sexualité des personnes vivant avec un handicap mental

Sandon Agathe (Ireps Bourgogne)

Dossiers techniques – n° 3 – pp.1-19

(article disponible au centre de documentation)

Comment accompagner la vie affective et sexuelle des personnes handicapées en établissement – Comment et jusqu'où prendre en compte cette dimension de la vie des personnes en situation de handicap ?

Crochon François, Sexologue clinicien, Ruggy (de) Hélène, Déléguée générale de l'Amicale du Nid

Union sociale – n° 245 Mars 2011 – pp. 28-30

TEXTES DE LOI

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Rapport 2010 du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

Documentation Française – juin 2011 - 335 p.

Rapport d'information sur la prostitution en France

Présenté par **Geoffroy G.**, député

Assemblée Nationale - 13 avril 2011

OUTIL PEDAGOGIQUE

Delville J., Mercier M., Merlin C., Des femmes et des hommes : programme d'éducation affective, relationnelle et sexuelle destiné aux personnes déficientes mentales. Namur : Presses Universitaires de Namur, 2000

Partie 1 : Manuel d'utilisation

Partie 2 : Dossier d'images

Partie 3 : Vidéogramme

(outil disponible au centre de documentation)